



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

| | | |
|------------------------------|--|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Christine MARTIN | Monsieur Lionel SANCHEZ |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Céline TONOT | Madame Dominique BEGIN- CLAUDET |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Nadjoua BELHADEF | Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Madame Françoise TENENBAUM | Madame Brigitte POPARD | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM | Monsieur Didier RELOT |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Madame Danielle JUBAN | Madame Karine HUON-SAVINA | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Madame Claire TOMASELLI | Madame Ludmila MONTEIRO | |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | | |

Membres absents :

| | |
|------------------------------------|---|
| Monsieur Denis HAMEAU | Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN |
| Monsieur Guillaume RUET | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| Madame Dominique MARTIN- GENDRE | Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Habitat à loyer modéré - Demande de subvention au titre de la programmation 2023
- Grand Dijon Habitat - Eco-réhabilitation des immeubles situés 1,3,5,7 et 9 rue du Bief du Moulin à Longvic (236 logements)**

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'«éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec ses partenaires dont l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le fonds européen de développement régional (FEDER).

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations financées, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40 %), Dijon métropole s'est engagée dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Au titre de la programmation 2023, Grand Dijon Habitat a sollicité le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération « BBC Rénovation » de 236 logements (22 T1, 35 T2, 89 T3, 80 T4, 8 T5, 2 T6), répartis au sein de cinq immeubles mis en service en 1974 et 1975 situés 1, 3, 5, 7 et 9 rue du Bief du Moulin à Longvic.

Les travaux envisagés reposent sur l'isolation extérieure des façades ainsi que sur la réfection et le renforcement de l'isolation des toitures-terrasse, le remplacement des menuiseries extérieures, la mise en place de vannes thermostatiques sur les radiateurs et la réalisation d'une ventilation hygro B.

Parallèlement, Grand Dijon Habitat va procéder à la mise en sécurité électrique ainsi qu'à l'embellissement et le confort d'usages des parties communes.

En application des dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2024 signée entre l'office public métropolitain et la collectivité, les subventions de Dijon métropole au bénéfice de cette opération s'élèvent à 1 416 000,00 € représentant 17% du coût prévisionnel TTC (8 322 480 €).

Il est souligné que la mobilisation des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement de l'opérateur à ne procéder à aucune augmentation du quittance des ménages locataires pour la part de travaux couverts par l'ensemble des subventions allouées. Conjointement, il est demandé au bailleur bénéficiaire de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du ré-investissement notamment thermique.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Grand Dijon Habitat - 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON Cedex, au titre de la programmation 2023 en matière d'éco-réhabilitation et en application des dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2024 établie avec la collectivité, une subvention d'un montant total de 1 416 000,00 € correspondant aux travaux de rénovation « BBC » de 236 logements situés 1, 3, 5, 7 et 9 rue du Bief du Moulin à Longvic ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de cette subvention est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 34 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 6
 DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN